

S.I.R.D.
28 rue de la Liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **28-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 06 octobre 2015**

Le six octobre deux mil quinze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au SIRD, salle de réunions, sous la Présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD.

Date de convocation : 14 septembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 16 Votants : 21

Présents : A. CARBONARI, C. COIGNÉ, J. DE REGGI (pv N. VIEU), G. DINI (pv C. LANCELON-PIN), MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS, K. GAILLARD, G. JULLIEN, M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pv R. OCCHINO), P. RIGAULT, D. ROUX (pv JM. CAMACHO), G. SALLET (pv S. CIALDELLA), J. TESSAIRE, JP TROVERO.

Absents excusés : N. BRITTES, JM CAMACHO, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, R. DI BENEDETTO, C. LANCELON-PIN, R. OCCHINO, N. VIEU.

Président de séance : Guy JULLIEN

Secrétaire de Séance : Denis ROUX

Rappel du quorum : 13

Objet : ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des effectifs – avancements de grade

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire

Considérant la nécessité de créer :

Un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe correspondant à l'avancement de grade d'un agent et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ;

Deux emplois d'adjoint technique principal 1^{ère} classe correspondant à l'avancement de grade de deux agents et suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la création de deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- la suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 Janvier 2015

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif Territorial

Grade : Adjoint administratif de 2^{ème} classe - ancien effectif 3 - nouvel effectif : 2

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2015

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif Territorial

Grade : Adjoint administratif Territorial de 1^{ère} classe: - ancien effectif 0 - nouvel effectif : 1

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2015

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique Territorial

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe: - ancien effectif 4 - nouvel effectif : 2

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2015

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique Territorial

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe: - ancien effectif 0 - nouvel effectif : 2

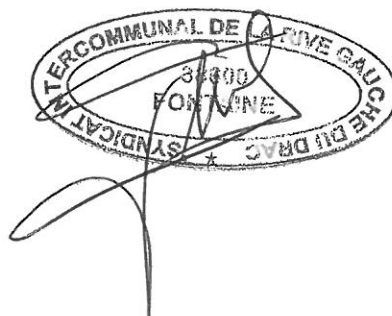
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2015, chapitre 012.

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 7 octobre 2015



Le Président,
Guy JULLIEN